

## La CGT propose un pôle public pour réorienter le crédit

**Finance . Le syndicat précise sa proposition visant à coordonner l'ensemble des instruments publics, pour mettre le crédit au service de l'emploi et d'un développement durable.**

Comment mettre la finance au service de l'intérêt général, du développement de l'économie réelle, de l'emploi ? La question est plus que jamais posée depuis que la crise a mis en pleine lumière les dérives des banques, qui, guidées par la seule recherche de la rentabilité maximale, ont financé sans compter les aventures spéculatives à l'origine du désastre économique actuel. Et l'actualité du sujet est renforcée par le fait que toute politique de relance de l'activité économique est étroitement liée au crédit.

Une idée avancée depuis des années

Or, en dépit des garanties massives apportées par l'État aux prêts bancaires (jusqu'à hauteur de 320 milliards d'euros), et contrairement aux espoirs du gouvernement qui misait sur une hausse des encours de 4 % cette année, des études laissent présager « une stagnation du crédit » : « On n'utilise pas ce levier de la relance », constatait hier Jean-Christophe Le Duigou. Le dirigeant de la CGT présentait devant la presse la proposition de créer un pôle financier public, fruit des réflexions d'un groupe de travail et de trois fédérations cégétistes (finances, banque et assurance, activités postales et de télécommunications). Une idée avancée depuis des années déjà par le syndicat, mais dont le contenu restait à préciser.

« Au-delà d'une baisse des taux d'intérêt », ce pôle devrait surtout permettre de conduire « une politique plus dynamique de financement de l'activité », pour sortir de la crise, pose Jean-Christophe Le Duigou. Trois types de missions lui seraient ainsi assignées : « renforcer l'appareil productif », notamment en appuyant une nouvelle politique industrielle et en finançant les PME-TPE, pour lesquelles l'accès au crédit bancaire relève souvent du chemin de croix ; « orienter l'épargne vers la satisfaction des besoins sociaux et économiques » ; « assurer l'inclusion financière et l'accès de tous aux services financiers ». Le pôle public interviendrait à la fois en distribuant des crédits, en accordant des aides et garanties, voire en prenant des participations au capital d'entreprises en difficulté. Toutefois, dans ce dernier cas, il ne s'agirait pas, met en garde l'économiste Nasser Mansouri, de « socialiser les pertes pour reprivatiser ensuite », mais de peser sur les choix de ces entreprises.

En pratique, le pôle ne prendrait pas la forme d'une « méga-banque » publique, mais celle d'un réseau intégrant deux types de structures : les établissements financiers publics (Banque de France, Caisse des dépôts, La Banque postale, Crédit foncier, Oséo, Dexia...) et des institutions spécifiques créées par

l'État en réponse à la crise, comme le fonds stratégique d'investissement. « Autonome » vis-à-vis de la puissance publique, le pôle public aurait pour tâche de coordonner l'action de ces différents instruments, sur la base de choix collectifs qu'il reviendrait à une « structure nationale d'orientation » de fixer. Cette instance de pilotage, chargée aussi de « suivre les résultats », comprendrait, dans une optique d'intérêt général, des responsables des établissements, des élus nationaux et locaux ainsi que des représentants de la société civile (syndicats, associations).

« l'exemplarité » d'un tel instrument

La CGT en a conscience, la mise en place d'un tel pôle public « n'épuise pas la question de la prise en compte de l'intérêt général, de service public », dans les autres composantes du système financier, banques privées et établissements mutualistes. Le syndicat mise sur « l'exemplarité » d'un tel instrument pour entraîner les autres dans une même dynamique de « service public du crédit et de l'épargne », tout en rappelant que l'octroi de nouveaux droits d'intervention dans la gestion des établissements pour les salariés est une condition de la réussite d'une telle innovation.

**Yves Housson**